



# Club des 200

## FC Thierrens

### Statuts :

#### **1. But du Club des 200**

- 1.1 Soutenir financièrement le FC Thierrens, son équipe de pointe et les autres équipes.

#### **2. Membres**

- 2.1 Le Club des 200 se compose de personnes qui, par un effort financier particulier désirent soutenir le FC Thierrens.
- 2.2 Le Club des 200 est indépendant des autres prestations publicitaires.
- 2.3 Le membre a les mêmes droits que le supporter A (Statuts FC Thierrens art. 2.5).

#### **3. Admissions**

- 3.1 Chaque membre du Club des 200 paie une cotisation minimum de 200 francs.
- 3.2 Chaque membre s'engage par écrit pour trois saisons au minimum, renouvelable tacitement. S'il veut quitter le Club des 200, il en informe celui-ci six mois avant le terme des trois ans par écrit.

#### **4. Finances**

- 4.1 Les cotisations sont versées sur le compte « Club des 200 ». Le comité du Club des 200 en assume la gestion. Tous les mouvements de ce compte seront présentés lors de l'assemblée générale du Club des 200.
- 4.2 L'utilisation de la cotisation annuelle de 200 francs sera répartie comme ceci : 50 francs sont attribués pour les sorties et/ou des agapes. Le solde 150 francs sera employé pour des actions spécifiques validées par l'assemblée générale du club des 200. (Soutien des équipes, camps d'entraînements, formation, autres).
- 4.3 Une action spéciale d'un membre du Club des 200 ne dispense pas celui-ci de la cotisation de CHF 200.00.

#### **5. Droit des membres**

- 5.1 Les membres du Club des 200 ont droit à l'entrée aux matches de championnat à domicile dans les limites des statuts du FC Thierrens ou des règlements des associations sportives.

#### **6. Divers**

- 6.1 Les décisions de l'assemblée générale du Club des 200 se prennent à la majorité des membres présents.  
Le Club des 200 se réunit deux fois par saison dont une fois, en début de saison, en assemblée générale et une fois pour faire le point des activités :
  - Séance d'avant saison (présentation joueurs 1<sup>ère</sup> équipe)
  - Sorties originales
  - Petit repas subventionné
  - Contact permanent et amical entre les membres
- 6.2 Le comité du FC Thierrens est représenté pour répondre aux questions des membres du Club des 200.
  - Le Club des 200 organise un stamm ouvert à tous, deux samedis par tour (selon programme d'avant saison des matches) 2h avant le coup d'envoi.

Le comité du Club des 200